



Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le :

**\* JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010 à 20h00 \***  
**EN MAIRIE DE FRANCONVILLE - SALLE DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010.
2. AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES ET FIXATION DES SEUILS DE POURSUITES PAR REDEVABLE.
3. EXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2011 – CINÉ HENRI LANGLOIS.
4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ALBONAISE – ANNÉE 2010.
5. CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA CRÉATION DU JARDIN D'ÉVEIL PIROUET'.
6. RÉGIME INDEMNITAIRE – INSTITUTION DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR LE TRAVAIL EFFECTUÉ LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS.
7. RÉGIME INDEMNITAIRE – INSTITUTION DE L'INDEMNITÉ HORAIRE DE NUIT AU PROFIT DES AGENTS DU PERSONNEL COMMUNAL.
8. MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX – DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE.
9. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE COLLÈGE JEAN-FRANCOIS CLERVOY – POUR LE PROJET « ORCHESTRE A L'ÉCOLE » - ANNÉES 2009-2010 ET 2010-2011.
10. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE DU VAL-D'OISE POUR LE PROJET « ORCHESTRE A L'ÉCOLE » A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FONTAINE BERTIN – ANNÉE 2010-2011.
11. AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SOCIALES DES QUARTIERS.
12. MISE EN PLACE D'UN COMITÉ CONSULTATIF A L'ESPACE FONTAINES.
13. AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET PRESTATIONS ANNEXES DE SERVICE POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE.
14. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (COLLECTE ET TRAITEMENT) – SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY « ÉMERAUDE » - ANNÉE 2009.
15. MARCHÉ 10VOI061 - CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE LE LONG DE LA VOIE SNCF ENTRE LA RUE HENRI BARBUSSE ET LA RUE DE LA COTE ROTIE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.
16. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- QUESTIONS DIVERSES -

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**LE MAIRE**  
**Parlementaire honoraire**  
**FRANCIS DELATTRE**



Mairie de Franconville

Direction Générale des Services

---

CONSEIL MUNICIPAL

DU

23 SEPTEMBRE 2010

**NOTES DE SYNTHÈSE**

### QUESTION N° 1

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE -RENDU DU 24 JUIN 2010.**

### QUESTION N° 2

**OBJET : AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES ET FIXATION DES SEUILS DE POURSUITES PAR REDEVABLE.**

Afin d'alléger la charge de signature des ordonnateurs locaux tout en leur conférant de nouvelles libertés d'organisation de leurs échanges avec le comptable, le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire de poursuite pour le recouvrement des produits locaux.

Cette nouvelle liberté d'organisation entre ordonnateur et comptable est susceptible d'accélérer les poursuites et donc d'améliorer le taux de recouvrement tout en allégeant les tâches administratives.

Le Conseil municipal accorde au Trésorier de la ville l'autorisation permanente de poursuite dans les conditions définies par la convention annexée à la présente.

### QUESTION N° 3

**OBJET : EXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2011 – CINÉ HENRI LANGLOIS.**

La réforme de la Taxe professionnelle mise en place par la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 a remplacé la Taxe Professionnelle par deux impôts nouveaux :

- ◆ la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE,
- ◆ la cotisation foncière des entreprises CFE.

Pour soutenir l'activité des établissements de spectacles, il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de la cotisation foncière des établissements suivants : dans la limite de 100 %,

- Les entreprises de spectacles vivants,
- Les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrée inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition,
- Les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre inférieur d'entrées à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai »,
- dans la limite de 33 %, les autres établissements de spectacles cinématographiques.

### QUESTION N° 4

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ALBONAISE – ANNÉE 2010.**

Madame Stéphanie Gustau, mère de l'enfant Jazz, a demandé à l'Association l'Albanaise une aide financière dans le cadre de projet d'intégration par son fils, de l'établissement Pôle d'Excellence Espoir Gymnastique situé à Vélizy. En effet, l'enfant s'entraîne au club de gymnastique « l'Albanaise » à Franconville depuis plusieurs années et obtient d'excellents résultats sportifs. Aujourd'hui, il souhaite rejoindre le Pôle Espoir à Vélizy afin d'améliorer ses performances sportives et poursuivre sa scolarité. Les frais d'inscription de l'établissement s'élèvent à 6100 €. Ainsi, compte-tenu de la situation financière de la famille, le Conseil municipal décide d'attribuer à l'Association « l'Albanaise » une subvention exceptionnelle de 3000 € permettant la formation de l'enfant.

### QUESTION N° 5

**OBJET : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA CRÉATION DU JARDIN D'ÉVEIL PIROUET'.**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2008, la Commune de Franconville a sollicité le concours financier de la CAF du Val d'Oise concernant la création du JARDIN D'ÉVEIL PIROUET' comprenant 15 places, avec travaux d'aménagement de la structure d'accueil de LA MAISON DE L'ENFANCE.

Dans sa séance du 4 mars 2010, le Conseil d'Administration de la CAF a décidé d'accorder une subvention d'investissement de **141.967 €**. Cette subvention ne nous sera versée qu'après réception d'une convention définissant les obligations de chaque contractant et de la délibération du Conseil municipal en ratifiant les termes.

#### **QUESTION N° 6**

##### **OBJET : RÉGIME INDEMNITAIRE – INSTITUTION DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR LE TRAVAIL EFFECTUÉ LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS.**

Cette indemnité vise à rémunérer, en complément de la rémunération statutaire, le travail du dimanche et des jours fériés des agents territoriaux qui assurent totalement ou partiellement leur service normal entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de leur durée réglementaire de travail.

Considérant qu'il y a lieu d'instituer l'indemnité horaire du dimanche et des jours fériés en faveur des agents dont le planning hebdomadaire fixe les horaires normaux de travail dans la plage horaire concernée :

Le montant horaire de cette indemnité est fixée à : **0.74 €**

Il est précisé que les agents percevront ce complément indemnitaire au titre du travail effectif réalisé dans la plage horaire concernée. Pour permettre aux agents concernés de bénéficier de ce régime indemnitaire, il y a lieu de prendre une délibération.

#### **QUESTION N° 7**

##### **OBJET : RÉGIME INDEMNITAIRE – INSTITUTION DE L'INDEMNITÉ HORAIRE DE NUIT AU PROFIT DES AGENTS DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Cette indemnité vise à rémunérer, en complément de la rémunération statutaire, le travail de nuit des agents territoriaux qui assurent totalement ou partiellement leur service normal entre 21 heures et 6 heures dans le cadre de leur durée réglementaire de travail. Une majoration pour travail intensif peut être allouée en fonction des contraintes de certains emplois.

Considérant qu'il y a lieu d'instituer l'indemnité horaire de nuit assortie de la majoration en faveur des agents dont le planning hebdomadaire fixe les horaires normaux de travail dans la plage horaire concernée :

Taux horaire de base : 0,17 €

Majoration horaire : 0,80 €.

Il est précisé que les agents percevront ce complément indemnitaire au titre du travail effectif réalisé dans la plage horaire concernée. Pour permettre aux agents concernés de bénéficier de ce régime indemnitaire, il y a lieu de prendre une délibération.

#### **QUESTION N° 8**

##### **OBJET : MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX – DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE.**

Par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2009, la mise en œuvre de l'apprentissage au sein de différents services communaux a été adoptée. A cet effet, la promotion de l'apprentissage dans les services publics figure parmi les actions de dynamisation de l'emploi.

Le recrutement d'un apprenti au service informatique, et plus particulièrement l'expérience enrichissante qui en résulte tant pour le jeune que pour le service, a naturellement retenu l'attention d'autres services. Ainsi, l'apprentissage pourrait devenir un système complémentaire de qualification professionnelle et de recrutement, s'il est accompagné d'un investissement en politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

De ce fait, afin de contribuer au développement de l'emploi local et préparer, par la voie de l'alternance, l'arrivée dans les services municipaux de personnel qualifié, l'administration municipale souhaite développer ce dispositif.

Dans ce but, il est proposé d'ouvrir l'apprentissage à d'autres services municipaux dès la rentrée scolaire 2010. Il conviendra de s'assurer des impératifs budgétaires, des priorités et perspectives de recrutement et des capacités d'accueil et d'intégration des services.

Par ailleurs, il est rappelé que l'apprentissage est une formation alternée, articulant un enseignement théorique dispensé dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA), et un stage pratique dans la collectivité. Cette formation en alternance, dont la réussite repose sur la bonne adéquation entre la progression pédagogique de la formation et les activités professionnelles exercées, fait l'objet d'un suivi individuel et d'un accompagnement dans le cadre du tutorat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil municipal de prendre cette délibération.

### **QUESTION N° 9**

#### **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE COLLÈGE JEAN-FRANCOIS CLERVOY – POUR LE PROJET « ORCHESTRE A L'ÉCOLE » - ANNÉES 2009/2010 ET 2010/2011.**

Lancé il y a une dizaine d'années, le dispositif « Orchestre à l'Ecole » s'appuie sur une pédagogie innovante qui a fait ses preuves, avec comme principe de base l'apprentissage collectif d'un instrument en temps scolaire. Il repose sur la conviction qu'il est important de donner la possibilité d'une pratique instrumentale à des jeunes qui n'y ont pas accès.

Ce dispositif permet de renforcer la cohésion d'une classe et a un impact avéré sur la réussite scolaire individuelle des élèves.

A la rentrée scolaire 2009, un Orchestre à l'Ecole a été mis en place au collège Jean-François Clervoy sur 3 années, pour permettre aux élèves d'une classe allant de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>me de recevoir cet enseignement artistique renforcé sous la forme d'un orchestre symphonique. Ce projet a été reconduit pour ces élèves désormais en 5<sup>e</sup>, pour l'année scolaire 2010/2011.

Des résultats très positifs se dégagent en termes d'ouverture à la musique, de développement personnel de l'élève, de cohésion de la classe.

Les modalités du partenariat entre la Commune de Franconville et le Collège Jean-François Clervoy sont définies dans une convention. L'enseignement est dispensé avec le concours de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique Agréée (EMMADA) de Franconville.

Le projet de convention définit les participations financières de chacun comme suit :

- la Commune de Franconville prend en charge la maintenance du parc instrumental, les fournitures d'entretien et de petit équipement, les rémunérations des intervenants et du personnel communal affecté à ce projet.
- L'Agent Comptable du Collège Jean-François Clervoy reverse à la Commune une participation financière de 2250 € pour l'année 2009/2010 et 1350 € pour l'année 2010/2011.

### **QUESTION N° 10**

#### **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE DU VAL-D'OISE POUR LE PROJET « ORCHESTRE A L'ÉCOLE » A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FONTAINE BERTIN – ANNÉE 2010-2011.**

Lancé il y a une dizaine d'années, le dispositif « Orchestre à l'Ecole » s'appuie sur une pédagogie innovante qui a fait ses preuves, avec comme principe de base l'apprentissage collectif d'un instrument en temps scolaire. Il repose sur la conviction qu'il est important de donner la possibilité d'une pratique instrumentale à des jeunes qui n'y ont pas accès. Ce dispositif permet de renforcer la cohésion d'une classe et a un impact avéré sur la réussite scolaire individuelle des élèves.

A la rentrée scolaire 2009, un Orchestre à l'Ecole a été mis en place à l'école élémentaire Fontaine Bertin pour permettre aux élèves de recevoir cet enseignement artistique renforcé sous la forme d'un orchestre symphonique. Ce projet a été reconduit pour l'année scolaire 2010/2011.

Des résultats très positifs se dégagent en termes d'ouverture à la musique, de développement personnel de l'élève, de cohésion de la classe.

Les modalités du partenariat entre la Commune de Franconville et l'Inspection Académique du Val d'Oise sont définies dans une convention. L'enseignement est dispensé avec le concours de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique Agréée (EMMADA) de Franconville.

Le soutien de l'Inspection Académique du Val d'Oise à ce projet s'est concrétisé par la création d'une classe à Projet Artistique et Culturel. Dans ce cadre, la Commune a perçu de l'Inspection Académique 750 € pour l'année 2009/2010.

## **QUESTION N° 11**

### **OBJET : AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DES ANIMATIONS SOCIALES DES QUARTIERS.**

En date du 2 octobre 2008, la Ville de Franconville a signé une convention avec la Région d'Ile-de-France qui lui a permis en 2008 puis en 2009 de bénéficier d'une aide financière d'un montant de 5.000 € pour la mise en œuvre d'actions relevant de l'Animation Sociale des Quartiers situés en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.). Le Conseil régional propose à nouveau d'attribuer à la Ville de Franconville une aide financière d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) pour l'année 2010 qui contribuera au financement de projets d'aide à la parentalité par l'intervention d'une psychologue spécialisée à la Maison de Proximité des Fontaines.

## **QUESTION N° 12**

### **OBJET : MISE EN PLACE D'UN COMITE CONSULTATIF A L'ESPACE FONTAINES.**

Dans le cadre du projet de restructuration urbaine du quartier Fontaine Bertin, la Commune a programmé la réalisation d'un équipement à vocation socioculturelle appelé « Espace Fontaines » à destination des familles de ce quartier et ouvert à l'ensemble de la population franconilloise. La Commune considère qu'il importe d'associer, à la gestion de cet équipement, des représentants de la population et des acteurs locaux- Associations, écoles, commerces, bailleurs sociaux-, et décide, par conséquent, de créer un Comité consultatif composé des personnes suivantes :

### **COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ESPACE FONTAINES :**

Le comité consultatif est composé de trois collèges, dont les membres seront désignés par le Maire :

#### **Le collège représentant les habitants et utilisateurs de la structure :**

- 5 représentants

#### **Le collège représentant les associations, ayant une action sur le quartier :**

- 5 associations

#### **Le collège représentant les institutions.**

- Le Maire, Président, ou son représentant
- 5 élus municipaux maximum, en charge des services de la Ville (en fonction des dossiers à l'ordre du jour)
- 3 élus municipaux membres du Conseil de Quartier des Fontaines
- 1 représentant du Conseil Municipal des Jeunes
- 1 représentant de la communauté scolaire locale
- 1 représentant du commerce local
- 1 représentant du bailleur social DOMAXIS
- 1 représentant de la copropriété « Résidence du Parc »
- 1 représentant de la fédération des centres socioculturels
- La directrice de l'Espace Fontaines
- Le référent Familles de l'Espace Fontaines.

Il est par ailleurs demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement du Comité consultatif de l'Espace Fontaines.

## **QUESTION N° 13**

### **OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET PRESTATIONS ANNEXES DE SERVICE POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE.**

La réfection des peintures en cuisine centrale a entraîné l'impossibilité de fabriquer les repas du 1er au 19 août 2010. Considérant la nécessité d'assurer la continuité de ce service à la population, la

confection des repas a été confiée à la Société SCOLAREST. Cette modification de méthode de préparation génère une modification des prix unitaires des repas pour la période précitée.

#### **QUESTION N° 14**

#### **OBJET : RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (COLLECTE ET TRAITEMENT) – SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY « ÉMERAUDE » - ANNÉE 2009.**

Le service public d'élimination (collecte et traitement) des déchets est soumis à un régime juridique précis en matière de contrôle de son exécution par les élus locaux et la population.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement, ainsi que le Compte Administratif. Le rapport 2009 du Syndicat Emeraude est communiqué au Conseil municipal de Franconville, pour information.

Il en résulte :

- Un excédent de fonctionnement pour 2009 de 1 442 559,07 € et un excédent d'investissement de 398 486,52 € ;
- Une baisse globale de la production de déchets ménagers tous flux confondus (hors déchetterie), notamment une baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants ;
- Une baisse des refus des centres de tri, ramenés à 20 % contre 23 % en 2008 ;
- Un constat récurrent de disparité dans le tri sélectif selon les communes, en raison principalement des différences de types d'habitats.
- Une baisse des quantités de matériaux collectés, et ceci pour la première fois depuis la mise en place de ce système de tri ; cependant, les apports sur l'éco-site du Plessis-Bouchard se sont parallèlement accrus.

Futures actions :

- Compostage individuel ;
- Poursuite de la communication sur la reprise des anciens appareils électroménagers ;
- Accentuation des actions relatives au tri (techniques et communication) ;
- Instauration de nouvelles collectes sélectives (cartons par exemple) en direction des collectivités (Ecoles, cantines, commerçants, administrations...).

#### **QUESTION N° 15**

#### **OBJET : MARCHÉ 10VOI061 - CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE LE LONG DE LA VOIE SNCF ENTRE LA RUE HENRI BARBUSSE ET LA RUE DE LA COTE ROTIE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

Une mise en concurrence a été effectuée afin de procéder à des travaux de création d'une voie douce le long de la voie SNCF entre la rue Henri Barbusse et la rue de la Côte Rôtie

Les travaux consistent en la création d'une voie de bus, d'une voie de circulation cyclable, d'une voie de circulation piétonne. Des écrans anti-bruits seront également installés, ainsi que de la signalisation, de l'éclairage public, des plantations et espaces verts.

La procédure utilisée est un marché à procédure adaptée.

5 sociétés ont remis une offre.

Le marché est décomposé en 4 lots techniques avec un seul attributaire:

- Lot n° 1 : voirie assainissement
- Lot n° 2 : écran acoustique – clôture
- Lot n° 3 : équipements
- Lot n°4 : espaces végétalisés

La commission des marchés publics du 9 septembre après analyse des offres propose d'attribuer le marché à la société SACER pour un montant de 1 072 896,98€ HT, soit 1 283 184,79€ TTC.

La décomposition financière en lots est la suivante :

<b>Lot</b>	<b>Montant HT</b>
------------	-------------------

1	721 014,72
2	232 353,40
3	87 616,60
4	31 912,26
Total	1 072 896,98

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société SACER et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au marché.

### **QUESTION N° 16**

#### **OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Le Conseil municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance de ses membres :

- Contrat de cession du spectacle « Le Cabaret de l'Etrange – Magie et virtuoses des Arts du Cirque » le 26/06/2010 pour 2637,50 €.
- Marché n°10BAT040 – Réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses de l'Ecole Maternelle Montédour de 84.613,53 €.
- Contrat d'entretien de l'orgue de l'Eglise Sainte-Madeleine de 1138,34 € annuellement.
- Contrat d'entretien pour l'installation mécanique et électrique des cloches et de l'horlogerie monumentale Eglise Sainte-Madeleine de 346,84 €.
- Convention de mise à disposition des locaux scolaires Ferdinand Buisson 1 pour l'IFAC.
- Signature d'une police « Risques spéciaux » pour couvrir un podium loué à l'occasion du concert du chanteur Gérald de Palmas.
- Convention d'organisation de la fête foraine 2010 «Foire Saint René» du 16/10/10 au 01/11/2010 inclus de 7984 €.
- Avenant n°1 au contrat de maintenance Technocarte par les services de gestion de l'enfance de 341,85 €.
- Annule et remplace la décision n°10-154 – Marché 10BAT036 – Réhabilitation des huisseries extérieures cantine de l'Epine-Guyon.
- Convention d'implantation et d'exploitation d'une vente à emporter de glaces, crêpes et barbes à papa dans le cadre du concert de Gérald de Palmas le 12/06/2010.
- Annule et remplace la décision n°10-145 – Tarification vente de plats cuisinés Fez Noz du 19/06/2010.
- Contrat de vente de services avec la Ste Doseo pour la mise à disposition d'une personne compétente en radioprotection dans les 4 cabinets dentaires du Centre Municipal de Santé.
- Convention de prestation pour l'organisation de promenades à poneys dans le quartier de l'Europe et de l'Epine-Guyon le 19/06/2010.
- Décision n°10-174 – Annulée.
- Marché n°10BAT044 – Remplacement de l'alarme anti-intrusion à l'Ecole Maternelle Bel-Air de 2853,18 €.
- Convention pour une formation continue de moniteurs en sauvetage secourisme du travail de 130 € le 11/06/2010.
- Marché n°10BAT006 – Contrat d'entretien et visites techniques des installations frigorifiques à la patinoire de 10.500,88 €.
- Marché n°10VOI038 – Fourniture de mobiliers urbains pour le stationnement des vélos de 9927,37 €.
- Convention pour le droit de stationnement d'un stand de confiseries et location de structures gonflables pour «un été à Franconville » du 05/07/2010 au 13/08/2010 de 1375,40 €.
- Marché n°10VOI042 – Réalisation de plans topographiques de rues et quais-bus (itinéraires cyclables et accessibilité arrêts de bus) pour un total de 12.534,08 €.
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation entre la Ste Sage Services Energie et la Commune.
- Contrat de cession du spectacle « En coulisses » les 18 et 19/09/2010 de 3730 €.
- Contrat de cession du spectacle «Qui est Monsieur Schmidt ? » de 26.375 €.

- Contrat de cession du spectacle « un homme est un homme » de 11.073,70 €
- Contrat de cession du spectacle « L'illusion conjugale » le 10/11/2010 de 14.242,50 €.
- Contrat de cession du spectacle Clair de Lune » le 19/11/2010 de 9846 €.
- Contrat de cession du spectacle « Sur le fil » le 03/12/2010 de 5591,50 €.
- Contrat de cession du spectacle « Les ailes du tambour » les 15-16/12/2010 de 4598,75 €.
- Révision des tarifs municipaux au 01/09/2010.
- Révision du montant des locations des équipements communaux au 01/09/2010.
- Marché n°10BAT034 – Réfection de la couverture de l'Ecole Primaire Ferdinand Buisson de 207.222,48 €.
- Marché n°10BAT029 – Travaux de peinture intérieure des vestiaires des tribunes du Stade Jean Rolland. de 7195,14 €.
- Marché n°10BAT022 – Réhabilitation des douches garçons et filles au Gymnase Epine-Guyon de 17.515,18 €.
- Contrat de cession du spectacle « BEN » du 06/05/2011 de 4220 €.
- Marché n°10BAT052 – Installation d'une alarme anti-intrusion à l'Ecole Elémentaire Carnot de 7318,08 €.
- Convention pour une formation d'une journée avec l'Union des Maires du V.O. de 155€.
- Marché n°10BAT045 – Travaux d'étanchéité des toitures terrasses du marché couvert de 39.636,63 €.
- Marché n°10BAT030 – Travaux de peinture des menuiseries extérieures en aluminium au Centre de Santé de 25.833,60 €.
- Marché n°10BAT032 – Réfection de la façade vitrée de l'atrium du Centre Culturel Saint-Exupéry de 74.008,48 €.
- Marché n°10ESP051 – Fourniture de matériels d'espaces verts en 2 lots de 79.605,76 €.
- Marché n°10INF026 – Fourniture, installation et maintenance d'un firewall en 2 lots.
- Réalisation d'un emprunt de 1.500.000 € destiné au financement du programme d'investissement 2010 entre la commune et Dexia Crédit Local.
- Réalisation d'un emprunt de 1.500.000 € destiné au financement du programme 2010 entre la Commune et Dexia Crédit Local.
- Contrat de prestation d'animation et initiation cascade les 11 et 12/09/2010 de 8187,97 €.
- Contrat de cession de concert de J.J. Milteau le 13/05/2011 de 7385 €.
- Exercice du droit de préemption urbain de la commune sur l'immeuble sis 279 rue du Général Leclerc parcelles cadastrées AL n°692 et AL n°1395.
- Marché n°10BAT058 – Réfection partielle des peintures et des faux-plafonds de la Cuisine Centrale de 11.129,50 €.
- Marché n°10BAT047 – Réfection des peintures intérieures de l'Ecole Elémentaire des 4 Noyers de 24.476,13 €.
- Marché n°10BAT046 – Fourniture et pose de stores intérieurs sur la façade principale du Centre de Santé de 10.743,71 €.
- Annule et remplace la décision 10-118 du 13/04/2010 – Location et entretien du purificateur d'eau au Service Techniques.
- Marché n°10VOI053 – Réfection de chaussées abîmées.
- Marché n°10VOI035 – Fourniture et pose d'abris à vélos face à l'hôtel de ville et à la gare de 36.179 €.
- Contrat de cession d'une exposition du 02 au 09/09/2010 à la Médiathèque et 2 ateliers graphiques en juillet de 2746,40 €.
- Marché n°10POL010 – Fourniture et pose de mobilier pour l'Espace Fontaines en 2 lots de 17.882 € HT.
- Convention pour une formation à l'Union des Maires du V.O. d'une personne de 155 €.
- Additif aux tarifs de l'Ecole de Musique, Danse et Art Dramatique agréée de Franconville.
- Marché n°10ACH009 – Fourniture de repas et de vaisselle pour la soirée du 11/09/2010.
- Désignation de Maître Loeff à effet de défendre la Commune dans un contentieux.
- Contrat de maintenance sur un massicot de 696 € H.T.
- Marché n°10COM039 – Fourniture et installation d'un photocopieur couleur et de 5 photocopieurs noir et blanc avec maintenance. Reprise et transfert de divers photocopieurs.
- Marché complémentaire au marché 09BAT078 – Travaux de construction de la maison de proximité « Fontaine Bertin » au 22 juin 2010 de 6207,24 €.

- Exercice du droit de préemption urbain de la commune sur des locaux commerciaux rue de Paris constituant les lots de copropriété n°18, 19 et 20 de l'immeuble cadastré AI n°827.
- Marché n°10VOI055 – Réaménagement voirie de la ZAC des Montfrais : aménagement de sécurité rue Carnot de 135.889,52 €.
- Marché n°10BAT037 – Création de 2 sas à l'Ecole de Musique de 20.084,42 €.
- Marché n°09SPO058 complémentaire – Stade Jean Rolland : réfection des tennis en terre battue de 2325,02 €.
- Convention pour un droit de stationnement d'un stand de confiseries et location de structures gonflables pour « un été à Franconville » de 1973,40 €.
- Virements de crédits n°3 au titre de l'année 2010 – budget ville.
- Contrat de maintenance de matériel électronique d'information de 15.908 € HT.
- Contrat de services pour l'utilisation et la consultation de simulations météorologiques sur les journaux électroniques d'information municipale de 1095 € HT.
- Contrat de services pour l'utilisation et la consultation d'informations trafic sur les journaux électroniques d'information municipale.
- Marché 10BAT059 – Réfection d'une partie des toitures en bardeaux bitumes et d'une terrasse à l'Ecole élémentaire des 4 Noyers de 39.805,13 €.
- Attribution d'un logement de fonction à un instituteur affecté à titre définitif.
- Complément au marché 10BAT022 – Réhabilitation des douches garçons et filles au Gymnase de l'Epine-Guyon.
- Convention de mise à disposition de la salle de danse de la Source pour l'Association 130 CORP. – année 2010/2011.
- Convention pour la prestation d'initiation à la boxe française dispensée par l'Association « En temps réel » pour un « un été à Franconville ».
- Convention de mise à disposition de la salle de danse de la Source pour l'Association Oxygen – année 2010/2011.
- Annulation des sous-régies d'avances « Service Municipal de la Jeunesse ».
- Modification de la régie d'avances « Service Municipal de la Jeunesse ».
- Modification de la régie de recettes « Service Municipal de la Jeunesse ».
- Décision n°10-247 – Annulée.
- Marché 10BAT237 - Création de 2 SAS à l'Ecole de Musique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

